



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal ARASMAC  
du 28 septembre 2023 à la Grande Salle de Lully, à 19h00**

Présidence : M. Eric Rondot  
Secrétaire : Mme Marta Futuro Pinto  
Présences : Selon la liste des présences

M. E. Rondot (Président), ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction (CODIR), ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC, ayant répondu à la convocation, qui a été adressée aux communes conformément aux statuts de l'Association.

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de Direction ARASMAC
7. Préavis N° 8/09.2023 « Budget 2024 »
8. Élection d'un-e membre CODIR en remplacement de Lorette Killias Leutwiler, membre démissionnaire
9. Élection du/de la Vice-Président.e
10. Nomination d'une Commission ad'hoc, composée de 7 membres AJEMA.  
Intitulé du préavis : « Gouvernance et fonctionnement de l'AJEMA »
11. Divers et propositions (date et le lieu de la prochaine séance)

**1. Liste des présences**

18 communes excusées : Ballens, Buchillon, Cossonay, Cuarnens, Denens, Denges, Eclépens, Grancy, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville, Pompaples, Préverenges, Romanel-sur-Morges, Saint-Prex, Senarclens, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Yens

5 communes absentes non excusées : Bougy-Villars, Chavannes-le-Veyron, Echichens, Gollion, Hautemorges,  
33/56

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut siéger et délibérer valablement.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté par l'Assemblée.

### **3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux AJEMA**

M. E. Rondot (Président) prie les personnes qui participent pour la première fois à la séance du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'Assemblée, afin de procéder à leur assermentation. Les personnes concernées sont Mmes S. Meloni (Berolle), B. Bütler (Dizy), Ch. Birarda (Lully), C. Zweifel (Aubonne) et M. J. Hugo (Orny).

Le Président demande à l'Assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment. Après avoir pris connaissance et accepté cette dernière, Mmes S. Meloni, B. Bütler, Ch. Birarda, C. Zweifel et M. J. Hugo sont considérés comme membres du Conseil Intercommunal et peuvent dès à présent participer aux délibérations.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023**

Le procès-verbal est accepté à la majorité - 6 abstentions.

### **5. Communications du Bureau**

M. E. Rondot (Président) remercie l'Assemblée de son élection et celle de Mme M. Futuro Pinto (Secrétaire) du mois de juin dernier. Informe qu'ils travaillent ensemble comme un duo solidaire qui est très motivé et a le souhait de bien faire. Demande une étroite collaboration avec le CODIR et le Conseil intercommunal.

### **6. Communications du Comité de Direction ARASMAC**

Mme V. Induni (Présidente CODIR) informe du départ de Mme Lorette Killias Leutwiler, qui termine son mandat le 30 septembre 2023 à Aubonne, et la remercie pour son engagement, ses prises de parole toujours pertinentes et son caractère agréable.

Puis, elle rappelle la très forte hausse des primes d'assurance-maladie annoncée récemment par l'Office fédérale de la santé publique (environ 10%). Des séances d'information seront organisées par l'ARASMAC afin de conseiller la population sur les options permettant de réduire le coût des primes d'assurance-maladie. Il est demandé aux Communes de faire de la publicité pour ces séances qui ont été très appréciées l'année dernière.

- Morges – 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 18h30 – Grenier Bernois
- Hautemorges (Apples) – 2 novembre 2023 à 18h30 – Salle du Conseil
- Cossonay – 8 novembre 2023 à 18h30 – Coss Arena
- En ligne sur Teams – 9 novembre 2023 à 18h30

### **7. Préavis N° 8/09.2023 "Budget 2024"**

M. L. Tissot (Moiry), s'excuse au nom de la Commission du retard dans l'envoi du rapport. Il lit le rapport dont les conclusions sont identiques à celles du préavis du CODIR. La discussion est ouverte.

Mme T. Séverin (Etoy) s'interroge sur le budget de l'AJEMA. Les charges pour les communes passent de CHF 15 à 21 millions, s'agissant d'une augmentation d'environ 35% d'une année à l'autre, ceci en raison de l'ouverture de diverses structures.

Elle est très surprise par les acomptes 2024, reçus ce matin avec des détails pour chaque commune. Elle constate que le nombre d'heures explique une petite partie de cette hausse, mais c'est surtout le coût du déficit horaire prévisionnel du préscolaire qui double, passant de 4.80 à 8.46 l'année prochaine. Par exemple, la Commune d'Etoy aura moins de places mais devra mettre CHF 200'000.00 de plus au budget.

M. V. Jaques (Morges) constate que l'augmentation pour la Ville de Morges représente presque CHF 2 millions. Il aimerait savoir qui a la compétence d'effectuer ces changements de tarifs horaires.

Mme V. Induni (Présidente CODIR) prend la parole à place de Mme A.-L. Girard (Adjointe de direction Finances) et M. M. Canosa (Adjoint de direction AJEMA), absents ce soir. Elle informe que lors de l'établissement du budget, tous les éléments sont dosés afin de pouvoir être intégrés. Ce soir, ce qui importe est le budget et non les acomptes. Pour répondre à la question sur les heures, le nombre d'heures a été sous-évalué et pour cette raison le prix horaire augmente.

Les augmentations qui apparaissent dans le budget sont dues à des ouvertures de structures qui ont été annoncées et votées par le Conseil. Il y a également des changements au sein des AMF ou encore du soutien pour les primes d'assurances maladie. Concrètement, il n'y a eu aucun changement fondamental qui explique cette augmentation.

Mme S. Linder (Aubonne) signale qu'il y a donc une inconnue par rapport au nombre de structures qui seront ouvertes en 2024 et aussi concernant le taux de remplissage de celles déjà ouvertes en 2023. Connaître ces chiffres permettrait de pondérer l'inconnu et de ne pas passer du simple au double. Demande si des futures structures sont déjà connues, ce qui pourrait expliquer cette forte augmentation.

M. A. Vieira (Directeur) prend la parole et informe que les comptes sont plus bas que la réalité et que le nombre de structures a été surévalué. Pour le préscolaire, le coût horaire prévisionnel a presque doublé, ce calcul ayant été basé sur le déficit en heures du mois de septembre puis annualisé. En réalité, il y aura bien plus d'heures mais il est impossible de prévoir à l'avance.

La hausse annoncée est également due à des ouvertures de structures, à l'augmentation du nombre de places et aux changements de l'accueil familial de jour.

Mme S. Linder (Aubonne) demande, à l'avenir, d'avoir au moins l'information sur le nombre de nouvelles structures et l'état des connaissances.

Mme T. Séverin (Etoy) avance que quelque chose ne fonctionne pas avec ce budget car l'augmentation est entièrement mise à la charge des communes alors que la FAJE prend déjà 30% des salaires et les parents participent également. Ces chiffres seront très difficiles à défendre au sein du collège municipal. Elle ne pourra pas valider un budget en se basant sur ces chiffres, qui sont très pessimistes.

Mme V. Induni (Présidente CODIR) demande à Mme T. Séverin (Etoy) de prendre contact avec l'ARASMAC afin de clarifier les acomptes. Elle affirme que ce budget représente tout ce qui a été entendu et voté pendant une année et demie, et que refuser le budget aujourd'hui c'est mettre en péril toutes les nouvelles structures qui ont été prévues. Ceci fera souffrir non pas les communes mais bien les parents qui attendent les places. Le budget présenté est réel et représente les engagements pris par le CODIR et le Conseil intercommunal ces derniers temps et doit absolument être voté ce soir.

M. L. Guignard (Gimel) demande combien de places il y avait au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et combien il y en aura au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'augmentation du nombre de places pourrait expliquer l'augmentation des acomptes.

Mme V. Induni (Présidente CODIR) prend la parole en attendant que M. A. Vieira (Directeur) trouve les réponses aux questions de M. L. Guignard (Gimel) et informe que l'augmentation n'est pas seulement expliquée par le nombre de places et par le déficit, mais également par le soutien qui sera donné aux accueillant-es en milieu familial, les déménagements et les EPT supplémentaires au sein de l'ARASMAC pour gérer ces nouvelles structures.

M. Willy Favre (Lavigny) partage les inquiétudes de Mme T. Séverin (Etoy). La préparation du budget est quand même assez technique et mérite une réflexion voire une correction pour toutes les communes. Il serait préférable d'avoir des explications en amont plutôt que de prendre contact a posteriori.

Mme V. Induni (Présidente CODIR) informe que la part des parents est une estimation et qu'il est compliqué d'avoir une idée précise de toutes les augmentations. Ces dernières seront visibles sur les comptes 2024. L'acompte peut bien entendu être discuté indépendamment de la votation du budget de ce soir.

M. V. Jaques (Morges) ne conteste pas les charges mais pense que les acomptes méritent une réflexion plus détaillée. Comment sont calculés ces taux d'occupation ? Est-ce que les prévisions d'aide au démarrage sont intégrés dans le budget ?

M. A. Vieira (Directeur) répond avec des chiffres.

En 2023, 60 places ont été ouvertes en parascolaire et 44 en préscolaire.

Pour 2024, 83 places nouvellement créées font déjà partie de ce budget.

Au total, cela représente 1150 places en parascolaire et 482 en préscolaire.

Pour le taux de remplissage, il est demandé aux structures de faire part de leurs besoins et ces dernières ont un délai pour atteindre le taux annoncé. Il est généralement atteint.

Le montant d'aide au démarrage apparaît dans les comptes. L'ARASMAC reçoit la totalité du montant et distribue au fur et à mesure.

M. D. Lenoir (Chigny) constate que les chiffres sont difficiles à interpréter entre l'AJEMA et l'ARASMAC. Au niveau de l'augmentation, est-ce qu'on peut estimer que c'est uniquement pour 2024 ou celle-ci est pérenne ?

M. A. Vieira (Directeur) admet que l'aide au démarrage est effectivement un gros morceau, mais étant en pleine discussion sur la gouvernance de l'AJEMA, il est pour l'instant impossible de connaître le nombre de demandes qui vont arriver vers nous. Il n'y a jamais eu autant de nouvelles places, mais il reste tout de même beaucoup de personnes en liste d'attente.

#### **Vote**

D'approuver les budgets de l'exercice 2024 relatifs aux buts principaux

1. Centre social régional (CSR) – majorité - 1 abstention
2. Agences d'assurances sociales (AAS) – majorité – 1 abstention
3. Centre régional de décisions (CRD) – majorité – 1 abstention

D'approuver les budgets de l'exercice 2024 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance, soit :

4. Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)
5. Accueil familial de jour (AFJ)

M. L. Guignard (Gimel) assiste pour le comptage des votes.

**Accepté 29 – 8 oppositions et 14 abstentions**

#### **8. Élection d'un·e membre du CODIR**

M. E. Rondot (Président) remercie Mme L. Killias Leutwiler (Aubonne) pour son travail au sein du CODIR.

**Mme. C. Zweifel (Aubonne) est élue tacitement.**

## **9. Élection du.de la Vice-Président.e**

M. E. Rondot (Président) remercie Mme S. Nussbaum (Vufflens-Le-Château) pour son engagement au sein du Conseil intercommunal et invite les candidat-es pour ce poste à s'annoncer.

La séance est suspendue cinq minutes pour laisser le temps aux éventuel-les candidat-es de réfléchir.

**M. Lionel Tissot (Moiry) est élu tacitement.**

## **10. Nomination d'une Commission ad'hoc, composée de 7 membres AJEMA.** **Intitulé du préavis : "Gouvernance et fonctionnement de l'AJEMA"**

M. E. Rondot (Président) informe que cette commission doit être créée pour étudier un préavis qui sera présenté au Conseil en séance extraordinaire (AJEMA uniquement) le 30 novembre prochain à 19h, dans cette même salle à Lully.

Les personnes suivantes s'annoncent : Mmes Z. Salangros (Féchy), P. Crescini (Saint-Oyens), M. Donadeo (Saubraz), F. Perrin (Vullierens), Ch. Meyer (Mollens) et MM. L. Guignard (Gimel) et V. Dornier (Aclens)

Il est demandé aux membres de la Commission de s'approcher du CODIR en fin de séance afin de fixer une date.

## **11. Divers & propositions**

Mme S. Linder (Aubonne) encourage la Direction à revoir les acomptes, pour avoir une situation plus réaliste que les chiffres présentés dans le budget 2024 qui vient d'être adopté.

M. A. Vieira (Directeur) informe que le nécessaire sera fait.

M. D. Lenoir (Chigny) demande s'il serait possible d'avoir une explication plus détaillée de la couverture du déficit en décomposant les budgets de chaque structure. De cette manière, il serait plus simple de voir si l'augmentation est liée au personnel ou aux infrastructures.

Mme V. Induni (Présidente CODIR) informe que les acomptes de toutes les Communes vont être revus. Elle prend bonne note de la proposition de M. D. Lenoir et à l'avenir, des indications plus précises seront fournies avec le budget.

Mme V. Induni (Présidente CODIR) informe que deux autres préavis seront votés lors de la séance extraordinaire du 30 novembre prochain. Le premier concerne un marché public pour remplacer l'outil kibe. Le deuxième s'agit d'une demande de prêt pour la Commune de Ballens afin de réaliser des travaux intérieurs de la garderie. Les deux préavis devant être étudiés par la Commission de gestion et finances, il est demandé aux membres de s'approcher du CODIR en fin de séance afin de trouver une date.

M. E. Rondot (Président) informe l'Assemblée des prochaines séances :

- Séance extraordinaire AJEMA – 30 novembre 2023 à 19h – Grande salle à Lully
- Séance ordinaire Conseil intercommunal ARASMAC – 21 mars 2024 à 19h – Grande salle à Lully

La séance est levée à 20h21

Au nom du Conseil Intercommunal  
Eric Rondot  
Président  
Marta Futuro Pinto  
Secrétaire



Lully, le 28.09.2023



**LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

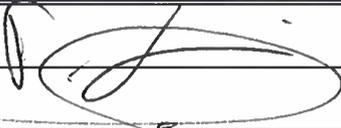
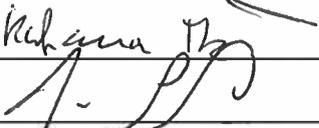
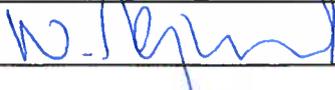
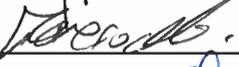
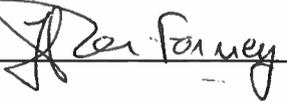
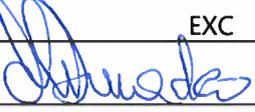


AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**du jeudi 28 septembre 2023 à 19h00  
à la Grande Salle, Lully**

56 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du-de la délégué-e (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	DORNIER VINCENT	<i>Dornier</i>
Allaman	GUEx Patrick	<i>Guex</i>
Aubonne	Sandra Linder Catherine Zweifel	<i>Sandra Linder</i> <i>C. Zweifel</i>
Ballens	EXC	
Berolle	Sonya Meloni	<i>Meloni</i>
Bière	Michel Welten	<i>Michel Welten</i>
Bougy-Villars		
Bremblens	FRÜH MAEVA	<i>Früh</i>
Buchillon	représenté par Etay EXC	<i>SEVERIN Tava</i>
Chavannes-le-Veyron		
Chevilly	Pielser Chantal	<i>Pielser</i>
Chigny	David Leraud	<i>Leraud</i>
Clarmont	Fabrice Gibaud	<i>Gibaud</i>
Cossonay	Florence Texier EXC	
Cuarnens	EXC	
Denens	EXC	
Denges	EXC	
Dizy	<i>B. Büttler</i>	BÜTLER BRIGITTE
Echandens	Zürn Katharina	<i>K. Zürn</i>
Echichens		
Eclépens	EXC	

Etoy		SEVERN TONIA
Féchy		
Ferreyres		
Gimel		Guignard Laurent
Gollion		
Grancy		EXC
Hautemorges		
La Chauz	Hélène Bolanz	
La Sarraz		Raymond Nicod
L'Isle		EXC
Lavigny		FAURE Willy
Lonay		Elisabeth Honorod
Lully	Berarda Christine	
Lussy-sur-Morges	Grot Aline	
Mauraz		EXC
Moiry	Tissot Lionel	
Mollens	Christelle Teyze	
Mont-la-Ville		EXC
Montricher		CERIC BEAUS
Morges		JARVES Vincent
Orny	J. de Hugo	
Pompaples		EXC
Préverenges		EXC
Romanel-sur-Morges		EXC
Saint-Livres	RIVIER FORNEY	
Saint-Oyens		
Saint-Prex		EXC
Saubraz		Christelle Jusseret
Senarclens		EXC
Tolochenaz		EXC
Vaux-sur-Morges		EXC

Villars-sous-Yens	Ch. Aubert	Ch. Aubert
Vufflens-le-Château	S. Nussbaum Excusez	
Vullierens	Terrin Fabienne	Ferrin
Yens	EXC	
<b>COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC</b>		
COMMUNES	NOM ET PRENOM	Signature
Aclens	CIANA Sylvie (vice-Présidente)	
Aubonne	KILLIAS LEUTWILER Lorette	
Cossonay	INDUNI Valérie (Présidente)	
Hautemorges	DELAY François	
Morges	PELLEGRINO Laurent	
Préverenges	DELACRÉTAZ Guy	
Saint-Prex	HENNARD Anthony	
<b>DIRECTION - BUREAU</b>		
NOM ET PRENOM	FONCTION	Signature
VIEIRA Anthony	Directeur ARASMAC	
RONDOT Eric	Président CI ARASMAC	
FUTURO PINTO Marta	Secrétaire CI ARASMAC	

<b>AUTRES - EXTERNES</b>		
<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>INSTITUTION</b>	<b>Signature</b>

[Lully], le 28.09.2023